

LA JEUNESSE BELGE ET SON MOUVEMENT SYNDICAL



Le Centre de Travail de la Jeunesse syndicale à Brecht

par Jos. Galliaert

La Jeunesse Syndicale d'Anvers n'a pas attendu jusqu'à ce qu'on eût pris en haut lieu des mesures capables de combattre les conséquences morales du chômage des jeunes gens.

Déjà en 1931, nous nous adressâmes à l'Administration communale d'Anvers pour qu'elle examinât la possibilité d'organiser des cours pour les jeunes chômeurs. Cette requête ne resta pas sans suite et plusieurs centaines parmi ceux-ci ont suivi régulièrement les cours organisés à leur intention.

En 1932 a été créée la Caisse de chômage de la Jeunesse syndicale, qui a pour objet principal d'assurer contre le chômage les jeunes fréquentant encore l'école et ceux qui, ayant quitté l'école, n'ont pas encore travaillé.

Dans nombre de localités de la province d'Anvers où n'existe, pour les jeunes chômeurs, aucune œuvre d'éducation, la Jeunesse Syndicale organise chaque année des dizaines de conférences, de leçons et de représentations cinématographiques.

En 1934, on organisa pas moins de sept week-ends d'études à l'Auberge de la Jeunesse, à Calmpthout, alors qu'à Anvers, on organisa des semaines d'études à l'intention des jeunes chômeurs.

Toute cette activité fit naître l'idée de fonder un propre home où l'on pourrait réunir les jeunes chômeurs en semaines d'études.

A ce moment, il n'était pas encore question d'une intervention de l'Etat.

Nous avons toujours estimé que la protection des jeunes chômeurs et la lutte contre la démoralisation et le découragement qui les guettent est l'une de nos tâches les plus urgentes.

Le terrain des jeunes de la Jeunesse Syndicale. — Au début de cette année, l'Administration communale d'Anvers nous céda en location un terrain ayant une superficie d'environ 10 ha.

Les travaux préparatoires, les plans, la répartition et la destination des terrains étaient choses faites

lorsqu'on nous avisa d'en haut lieu qu'il y avait des chances que notre œuvre fût subventionnée.

Le terrain est situé à Brecht, à une distance d'environ 15 km. de la ville d'Anvers, dans un des plus pittoresques endroits de la Campine, et est entouré de beaux bois de pins. Tout près coule le canal de la Campine. C'est à cet endroit que le Centre de travail pour les jeunes chômeurs a été organisé.

Notre camp de travail. — Un des meilleurs architectes de l'agglomération anversoise s'est vivement intéressé à notre initiative. C'est lui qui a dressé le plan général de notre camp et y vient régulièrement inspecter l'état des travaux.

En organisant ce camp de travail, nous avons entendu créer pour l'ensemble des jeunes chômeurs de l'agglomération anversoise un centre de culture physique et de l'esprit, soit donc une espèce d'université populaire. Le terrain ouvert, entouré de la partie boisée, couvre une superficie de 3 ha 50 a.

Le plan général prévoit deux bâtiments mesurant 20 mètres de long sur 7 m. 50 de large. L'un des bâtiments, pour lequel les matériaux nous ont été offerts par la Centrale générale, est presque achevé. Le rez-de-chaussée est construit en briques. Y seront installées: la cuisine, la salle à manger et d'études, la salle de conversation et la bibliothèque. A l'étage supérieur, mesurant 20 mètres sur 5 mètres, il y aura les dortoirs et une terrasse. Le home aura un aspect rustique qui s'adaptera à son entourage. Nous restons maintenant anxieusement dans l'attente d'autres mécènes qui auront à l'égard de notre œuvre le même geste miséricordieux qu'ont eu les membres du Comité de la Centrale générale, et lui feront un cadeau aussi royal que celui de cette Centrale.

La partie de devant du terrain sera occupée par un stade de sports, dont les terrains sont presque nivelés. Une partie du bassin de natation est déjà creusée.

La partie de derrière du terrain sera organisée

comme plaine de campement et de jeux, entourée d'une large piste couverte de cendres.

Le travail déjà accompli a réclamé bien des efforts. Toute la superficie était couverte d'un buisson épais, que l'on a dû couper. L'aménagement de la première partie du terrain a causé bien des soucis. On avait compté trouver de l'eau potable à une profondeur de 6 à 7 mètres. Nous avons dû forer jusqu'à une profondeur de 42 mètres. Nous avons rencontré nombre d'autres difficultés, que nous avons, toutefois, vaincues en travaillant.

Les équipes de travail. — Les équipes de travail consistent en moyenne de 30 à 35 jeunes chômeurs de 18 à 25 ans. En attendant l'achèvement des constructions, ils séjournent dans des tentes à l'épreuve de l'eau. Les matelas se trouvent sur un plancher. Chaque chômeur reste au camp pendant quinze jours. Jusqu'à présent, 200 jeunes chômeurs y ont séjourné pendant un semblable laps de temps.

Les jeunes chômeurs ont construit une salle à manger provisoire.

Le maçonage du home est placé sous la direction de deux hommes de métier rémunérés. Quant à la boiserie, on y a commis un technicien payé. La direction technique du camp est confiée à un jeune architecte chômeur.

L'esprit des participants est excellent. Les jeunes gens ont conscience de ce qu'ils accomplissent ici une tâche qui profitera à la communauté.

Ils connaissent, ici, dans le vrai sens du mot, la joie au travail. Tous regrettent leur départ forcé de cette petite communauté.

Le programme d'une journée est dressé comme suit :

- 6 h. 30, lever de l'équipe de cuisine ;
- 7 heures, lever de l'équipe de travail, puis lavage et gymnastique ;
- 7 h. 30, brève allocution du chef du camp. On hisse le drapeau ;
- 7 h. 45, déjeuner ;
- 8 h. 30 à 11 h. 30, travail ;
- 12 heures, dîner, suivi de récréation, jeu et sport ;
- 14 à 17 heures, travail ;
- 17 h. 30, souper ;
- 18 à 21 heures, récréation, sport et jeu alternés de conférences ou de lectures et jeux de compagnie ;
- 19 h. 15, thé ;
- 22 h. 30, coucher.

Administration et service médical. — Au travail administratif est commis un jeune employé chômeur.

La comptabilité est conçue de manière à pouvoir se rendre compte jour par jour de l'importance des frais. Une justification est requise pour chaque dépense. Le chef du camp rédige journallement son rapport.

Un inventaire est dressé pour tout le matériel employé.

Le même jeune employé chômeur, qui ne peut toucher aucune indemnité de chômage, est attaché au camp d'une manière permanente et donne aussi le premier secours aux blessés en cas d'accidents, qui se sont, heureusement, limités jusqu'à présent à quelques éraflures.

Le service médical est installé dans une tente spéciale. On a prévu des mesures immédiates pour les cas graves éventuels.

Le financement. — Les travaux à notre Centre de travail ont commencé le 1^{er} juillet. L'intervention gouvernementale a consisté en une indemnité de 8 francs par jour et par participant du 15 août au 1^{er} septembre et s'élève à 10 francs par jour à partir du 1^{er} septembre.

Ce montant peut être considéré comme tout juste suffisant pour l'alimentation.

Il nous faut tenir compte du fait que la plupart des participants souffrent, parfois dans une sérieuse mesure, de sous-alimentation. La nourriture servie est consistante et se compose de deux repas chauds par jour.

Les dépenses pour outils, certains matériaux, tentes, matelas, etc., font que la dépense moyenne par jour et par participant est de beaucoup supérieure à l'intervention prévue.

Si, comme Jeunesse Syndicale, nous avons dû prendre à notre charge toute la dépense, il nous aurait fallu cesser depuis longtemps notre activité. Heureusement, le mouvement syndical d'Anvers, se rendant compte de la grande nécessité et de l'utilité de notre œuvre, nous appuie financièrement afin de nous permettre de mener à bien la tâche entreprise.

Une stipulation gouvernementale nuisible. — Les stipulations gouvernementales en fait de centres de travail pour jeunes chômeurs prévoient que l'indemnité de chômage des jeunes participants est réduite de 25 p. c.

On justifie cette décision par le fait que les jeunes chômeurs séjournant dans un centre de travail jouissent d'une indemnité en nature sous forme de nourriture.

Mais on perd de vue que ces jeunes gens fournissent leur force de travail pour l'exécution de travaux dont doit profiter la communauté.

Ceux qui participent à l'œuvre sont précisément ceux qui ne veulent pas battre le pavé, qui acceptent avec reconnaissance l'occasion de se rendre utiles et, pour toute récompense, on réduit leur indemnité de chômage.

Cette mesure va à l'encontre de la participation de ceux qui désirent s'arracher à la démoralisation. Nous espérons que le Gouvernement reconnaîtra l'illogisme de cette attitude et qu'il modifiera la mesure en question.

CONCLUSION

La lutte contre le chômage des jeunes gens et ses conséquences est de même une de nos tâches les plus urgentes.

Il est dangereux de livrer des milliers de jeunes gens à l'oisiveté.

Les jeunes ne supportent pas l'oisiveté et la perspective de devoir vivre sans espérances. Aussi, la poussée vers l'action et la force vitale doivent trouver une issue n'importe comment et où.

La plus grave conséquence du chômage prolongé, c'est la perte de la foi dans le mouvement, la perte de tout idéalisme et de velléité de lutte, engendrant l'indifférence et l'acceptation passive des situations.

Nous admettons que les centres de travail ne sont pas une solution. Cette solution ne peut être obtenue qu'en procurant du travail.

On nous a reproché, il est vrai, que notre œuvre n'est qu'un palliatif. Mais ce palliatif est, en tout cas, mieux que l'inaction.

C'est avec enthousiasme que, à Brecht, les jeunes chômeurs travaillent à l'édification d'une petite communauté pour la jeunesse sans travail.

Centre de Travail de la C. J. O. " Camp Langenberg "

Le Centre de Travail de Lichtaert n'est pas une invention des mois derniers ni l'œuvre en faveur des jeunes chômeurs de la C. J. O. Mais l'intervention du Gouvernement a assuré à l'œuvre une base beaucoup plus large et des possibilités beaucoup plus grandes. A présent seulement, il est possible d'héberger des groupes importants de jeunes chômeurs, de leur procurer des outils et de les intéresser à un travail d'apprentissage sérieux.

Depuis le 20 septembre, quelque quarante chômeurs sont occupés à une série de travaux des plus différents. Des conférenciers se succèdent dans la grande tente servant provisoirement de local où se donnent les conférences. Ils traitent des sujets sociaux et économiques. Herman Vos a parlé de la Campine et son histoire; Jan Verbert a donné, à la suite d'une conférence sur le mouvement mutualiste, une vraie leçon de la vie. Citons ensuite Bouchery, Delvo, Longville, Rens, Schmook, Zoete. Nous construisons une cabane de dirigeant, posons une nouvelle clôture du terrain, faisons des meubles de camp, améliorons les voies d'accès, éclaircissons notre propre bois. On travaille vigoureusement, on écoute attentivement les conférenciers, on mange avec appétit et l'on dort à poings fermés. L'air sain de la Campine produit ses effets.

La compagnie est très variée. A midi, à table, ou le soir au jeu, l'on entend toutes sortes de dialectes. Hamme, Tamise, St-Nicolas, Louvain, Malines, Anvers ont fourni cette première équipe, dont trente pour cent ne sont pas membres du mouvement de la jeunesse. Tous, sans distinction, sont absorbés par le travail commun. La question qui se pose n'est pas : « Qu'est-ce qu'il nous rapportera? », mais bien : « Pourrons-nous l'achever avant la clôture du camp? »

Le Centre peut se réjouir d'un vif intérêt montré par le monde extérieur. Du « monde civilisé », nous arrivent des hommes du parti et du mouvement syndical, du mouvement de la jeunesse et de la presse, qui témoignent leur sympathie pour l'œuvre entreprise. La Croix-Rouge de Belgique nous a prêté la grande tente, l'Union Générale des Diamantaires a mis à notre disposition une bibliothèque itinérante d'une centaine de volumes.

La C. J. O. est persuadée qu'elle fait du bon travail. Il ne s'agit pas ici de la lutte contre le chômage des jeunes gens, mais bien de celle contre ses effets immédiats et tragiques. D'ailleurs, la jeunesse est plus gravement atteinte que la génération des adultes.

Elle est frappée dans sa croissance et cette situation se vengera après, pendant de longues années, sur la communauté et, à fortiori, sur le mouvement ouvrier. Un mouvement constructif ne peut profiter à des gens qui n'ont aucun attachement à la vie. Il est bien que nous nous en rendions complètement compte. Si le mouvement de la jeunesse, avec les modestes ressources dont elle dispose, parvient à préserver le grand mouvement entièrement ou en partie de ce mal, il aura fait du « bon » travail. Aussi, il aimerait bien accroître ces moyens en fonction de l'ampleur de sa tâche.

Le principal, c'était commencer, se frayer un chemin. L'idée des camps de travail libres se trouve actuellement au centre de l'intérêt. Le mouvement de la jeunesse socialiste y est pour une part. Le Gouvernement leur conservera, dans les années à venir, nous n'en doutons pas, son appui et le renforcera même. Il permettra aux organismes organisateurs, en augmentant les subventions, d'améliorer les conditions de séjour. Il abrogera, surtout, la regrettable décision tendant à diminuer les indemnités des participants de 25 p. c. En effet, cette diminution est inutile, parce que le montant économisé ne pèse pas dans la balance, alors qu'il enlève une partie de l'effet moral que produit un séjour dans un centre de travail libre. Pour la plupart des jeunes chômeurs, la question de la participation aux centres de travail se pose maintenant sur le plan d'un compte de profits et pertes. Cela nuit énormément à l'œuvre.

Nous nous réjouissons de l'accroissement du nombre de centres dans notre pays, mais nous restons d'avis que c'est surtout le mouvement de la jeunesse qui doit s'occuper de cette œuvre. L'œuvre du chômage des jeunes gens n'est-elle pas une variante de l'œuvre générale du mouvement de la jeunesse? Le Centre de travail ne peut pas porter la marque d'une institution de bienfaisance. Dans ce cas, il manque son but, le résultat même devient négatif. Les jeunes chômeurs n'ont pas besoin des miettes de la table; ils font uniquement appel à la solidarité de ceux qui appartiennent à leur génération. Cet acte de solidarité étant posé, toutes les considérations théoriques sur les soi-disant dangers rattachés à l'œuvre tombent. Que celui qui veut être le mieux renseigné s'informe auprès des participants rentrant chez eux. Ils lui diront comment vont les choses à la communauté de la jeunesse de Lichtaert.

Jan VAN OVERLOOP.

La Conférence Internationale du Travail et le chômage des jeunes gens

(Suite.)

Utilisation des loisirs et aide sociale pour les jeunes chômeurs.

16. 1) A côté des mesures tendant à développer l'instruction générale et professionnelle des jeunes chômeurs, des dispositions devraient être prises pour leur permettre d'occuper utilement et agréablement leurs loisirs, telles que l'institution de centres récréa-

tifs, de centres d'éducation physique, de salles de lecture, etc.

2) Ces centres ne devraient pas être exclusivement réservés aux jeunes chômeurs, mais être ouverts aux jeunes travailleurs occupés, afin d'éviter toute séparation systématique des uns et des autres.

3) Ces centres devraient être placés sous la sur-

veillance d'une personne qualifiée ; cependant, leur activité devrait être réglée autant que possible en consultation avec les jeunes gens eux-mêmes et par voie de coopération entre eux.

17. Des mesures devraient être prises en vue de créer, dans les diverses régions du pays qui comptent un nombre assez important de jeunes chômeurs, des centres d'aide sociale et des locaux où ces jeunes chômeurs puissent trouver, à peu de frais, nourriture et logement.

Intervention des organisations professionnelles ou d'associations privées.

18. Les pouvoirs publics devraient aider les initiatives prises tant pour l'éducation que pour l'aide sociale des jeunes chômeurs par des organisations professionnelles ou par d'autres associations.

Centres spéciaux d'emploi.

19. Au cas où il serait utile d'instituer pour les jeunes chômeurs de 18 à 24 ans inclus, des centres d'emploi dont le but principal serait non la préparation professionnelle, mais l'exécution de travaux dans des conditions autres que les conditions normales d'emploi des travailleurs, des garanties sérieuses devraient être prises pour éviter les abus auxquels pourraient donner lieu ces conditions anormales de travail.

20. La fréquentation des centres d'emploi devrait être strictement volontaire.

21. Toute précaution devrait être prise pour empêcher que les centres — qu'ils soient publics ou privés — deviennent des institutions de préparation militaire. Les centres organisés par l'initiative privée devraient être placés sous la surveillance des autorités publiques civiles.

22. L'admission dans un centre d'emploi devrait être précédée d'un examen médical établissant notamment que l'intéressé est physiquement apte à exécuter les travaux envisagés pour lui.

23. Tous les centres devraient être organisés dans des conditions d'hygiène rigoureuse.

24. Une attention spéciale devrait être portée à l'organisation de la vie et de la discipline. Cette organisation devrait permettre, autant que possible, aux jeunes gens qui se trouvent dans les centres de se gouverner eux-mêmes, en particulier quant à la discipline.

25. Pour faciliter le maintien d'un contact régulier des jeunes gens avec le foyer familial, il conviendrait d'établir les centres aussi près de ce foyer que les circonstances le permettent.

26. 1) Le programme des travaux des centres d'emploi devrait être établi de telle sorte que ces centres ne constituent pas une concurrence à l'emploi normal des travailleurs ;

2) Ces travaux devraient être, autant que possible, adaptés à l'âge, au sexe, à la force et à la profession des intéressés.

27. La rémunération des jeunes gens occupés dans des centres d'emploi devrait comprendre, à côté de

la nourriture et éventuellement des vêtements de travail et du logement, une rémunération en espèces.

28. Les jeunes gens occupés dans les centres d'emploi devraient bénéficier des institutions d'assurance sociale et, à cet effet, les cotisations dues devraient être payées par les centres.

29. Lorsqu'il n'existe pas d'assurance-accidents obligatoire généralisée, les centres devraient couvrir leur responsabilité par voie d'assurance, à moins qu'ils ne soient directement organisés par les pouvoirs publics agissant comme leur propre assureur.

30. 1) Le temps consacré au travail productif devrait être notablement inférieur à quarante heures par semaine, afin de laisser dans le programme d'activité des centres d'emploi, une place suffisante pour des mesures d'éducation générale, des cours de perfectionnement professionnel, des jeux, des sports et des loisirs entièrement libres ;

2) Les centres devraient être pourvus de bibliothèques.

31. 1) Des règles précises devraient être établies pour la formation et le choix du personnel des centres, ce personnel devant avoir une connaissance sérieuse des questions sociales en général, et notamment des problèmes particuliers de la jeunesse ;

2) Dans les centres spécialement organisés pour les jeunes filles, ce personnel devrait être principalement composé de femmes ;

3) Les postes intermédiaires devraient dans la plus large mesure, être réservés aux jeunes gens admis dans les centres et reconnus aptes à remplir ces fonctions ;

4) Ces centres devraient être placés sous la surveillance d'une personne qualifiée ; cependant, leur activité devrait être réglée autant que possible en consultation avec les jeunes gens eux-mêmes et par voie de coopération entre eux.

32. 1) Un conseil central de surveillance devrait être créé pour exercer un contrôle général sur l'institution des centres d'emploi ;

2) Ce conseil central de surveillance devrait comprendre des représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs les plus représentatives et des représentants des administrations publiques chargées des questions de placement, de travaux publics, d'agriculture, d'hygiène, de sécurité, d'enseignement et autres questions intéressant la jeunesse ;

3) Parmi ces représentants devraient se trouver des femmes.

33. Le conseil central de surveillance ou tel autre organe approprié devrait veiller, par une collaboration étroite avec les bureaux de placement publics au placement dans des emplois normaux des jeunes gens fréquentant les centres.

34. Des mesures devraient être prises pour développer entre les jeunes gens fréquentant les centres d'emploi l'esprit d'équipe et pour les encourager à constituer des groupements coopératifs de travail s'appliquant, par exemple, à des entreprises de colonisation intérieure, de travaux publics ou de production artisanale.

(A suivre.)